

## 2. POUVOIR ET PRISES DE DECISIONS

Si dans certains cas le document présenté par le Gouvernement espagnol au questionnaire des Nations Unies et le III Plan d'Égalité des opportunités appauvrit et caricature les mesures et les recommandations de la Plateforme pour l'Action de Beijing, celle-ci est le point de référence pour la prise de décision.

Les multiples mesures de la Plateforme d'Action, et pas simplement celle du terme "Pouvoir", n'ont pas été tenues en compte et ont été réduites à cinq actes. L'accent a été mis seulement sur l'accès des femmes à des postes décisionnelles au sein de l'entreprise à travers le programme "Optima".

Le "empouvoirement" des femmes a été l'axe fondamental lors de la IV Conférence. Plusieurs des mesures proposées dans la Plateforme D'Action vont dans le même sens: favoriser l'accès des femmes au pouvoir et aux décisions ainsi qu'à l'égalité envers les hommes. Dans le document du Gouvernement, il n'est fait en aucun cas référence au pouvoir politique, ni aucune mesure concernant l'accès des femmes. Rien n'est également précisé concernant la participation des femmes dans d'autres secteurs, gouvernementaux, de l'Administration Publique, juridique, syndicaliste etc... dans une perspective paritaire pour les deux sexes comme figure dans la Plateforme d'Action.

Tout cela a disparu en laissant, sous un ton paternaliste, une vague référence pour aider les femmes dans le cadre de la formation et de la prise de décision afin d'accéder à des postes de pouvoir. Cette analyse nous fait penser que si nous ne sommes pas arrivés à ce type de poste, c'est par la prédominance de l'androcentrisme et du patriarcat qui sont encore très visibles dans notre société.

Le Gouvernement espagnol ne respecte pas ses engagements et notamment ceux de la Conférence Mondial sur la Femme à Pékin.

Nous estimons que les propositions qui furent entreprises et analysées par le CELEM sont en vigueur mais aucune mesure n'a été prise pour sa réalisation.

### PROPOSITIONS:

- Introduire la parité dans toutes les instances de représentation et de décision, spécialement dans les institutions publiques, partis politiques, écoles professionnelles, syndicats et autres organisations sociales et politiques.
- Revoir la Loi Electoral afin que les candidatures respectent la démocratie paritaire afin qu'aucun des deux sexes n'atteignent une représentation supérieure à 60% et inférieure à 40%.

- Réguler dans les normes des partis politiques l'inclusion de la démocratie paritaire.
- Etudier les différences du système électoral dans la représentation des femmes et des hommes afin de revoir ou ajuster le système.

## **DEMOCRATIE PARITAIRE AU PARLEMENT EUROPEEN**

Le nouveau Traité exprime très précisément que les membres du Parlement Européen doivent être élus au suffrage universel selon des procédures uniformes dans tous les états membres. Pour que cette convergence électoral soit possible , il faut qu'elle soit approuvé par les organes de l'Union accompagnée de directives qui prévoient l'adaptation des lois électorales des états membres. Dans le TUE, il est prévu d'établir que le propre Parlement élaborera les projets pertinents et que l'adoption des normes communautaires devra se réaliser avec l'accord unanime du Conseil sous conformité du Parlement adopté à la majorité.

*Une fois les normes européennes approuvées, les Etats membres devront adapter, dans le cadre de leurs dispositions constitutionnelles, les lois électorales internes aux nouvelles dispositions électorales européennes.*

De cette façon, et en application avec les dispositions du TUE au sujet de l'homogénéisation des systèmes électoraux des Etats membres, la participation équilibrée des femmes et des hommes doit constituer un des axes principaux de la réforme électorale.

Les Etas membres de l'Union, en conséquence, doivent modifier leurs normes électorales internes. Par contre, certains ( les Etats fédéraux, régionaux ou autonomes ) devront peut-être adopter certaines mesures pour garantir aussi au sein du Nouveau Parlement que l'on projète d'une certaine façon les diversités ou l'esprit pluriculturel interne. Ces moyens, en tenant compte de l'égalité entre les femmes et les hommes pourront s'adopter en marge de la mission de la Communauté.

Nous nous trouvons, donc, devant un projet d'une immense transcendance dans le processus d'intégration européen qui est considéré comme un des grands problèmes de l'UE: augmenter la légitimité des institutions . Le degré d'identification de la citoyenneté avec l'UE est très faible.

*Rapprocher l'Union des citoyens est indispensable dans le cadre d'un succès d'intégration européenne. Il est indispensable que l'intégration se fasse depuis la perspective de genre.*

Les femmes ne peuvent rester écarté de ce processus car ces dernières ainsi que le hommes vont participer à la consolidation européenne comme un espace pluriel, de liberté, d'égalité et de justice.

*La démocratie paritaire doit se construire sur l'axe principal de cette réforme électorale et doit être un maillon décisif dans la construction la plus légitime à laquelle prétendons comme revendication d'une égalité réelle.*